

Effectif du Conseil d'Administration	13
Présents	11
Représentés	2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de SAINT-CANNAT
Séance du 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix avril à dix-sept heures trente, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-CANNAT a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, conformément à l'article R123-16 du code de l'action sociale et des familles, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire, Président du CCAS.

DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION
N°2026-01	Composition du Conseil d'Administration

Etaient présents à cette assemblée : J. LEVI-VALENSI, M. GUILLET, D. BARBIER, A. DESLANDES, W. PATERNA, S. ROCHEZ, A. MAGLIO, M. ROSCH, J. SIMONIN, E. TESTON, E. TOURAINNE.

Absents excusés : N. FRATE représentée par M. GUILLET, A. JOAN représentée par W. PATERNA.

Secrétaire de séance : M. GUILLET.

Le Conseil municipal de Saint-Cannat a procédé à l'élection de son nouveau Maire. Par délibération n°2026-001, Monsieur Joël LEVI-VALENSI a été élu Maire de la commune. À ce titre, il exerce également de plein droit les fonctions de Président du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Par ailleurs, par délibération n°2026-010 en date du 22 mars 2026, le conseil municipal avait désigné ses représentants au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil d'administration du CCAS de valider la nouvelle composition de ses membres comme suit :

1. Le président :

- Monsieur Joël LEVI-VALENSI

2. Les élus, Représentants du Conseil Municipal :

- Madame Monique GUILLET,
- Madame Danièle BARBIER,
- Monsieur Walter PATERNA,
- Madame Nathalie FRATE,
- Madame Amélie DESLANDES,
- Madame Sandrine ROCHEZ.

Conformément aux dispositions applicables au conseil d'administration du CCAS, les représentants de la société civile sont issus d'associations œuvrant dans les domaines social, familial, de l'insertion, du handicap ou des personnes âgées.
Ils ont été proposés par les associations concernées, informés de leur désignation et nommés par arrêté du Maire.

3. Les membres d'associations œuvrant dans le domaine social :

- Madame Monique ROSCH, représentant l'UDAF,
- Madame Jacqueline SIMONIN, représentant les personnes âgées,
- Madame Babeth TESTON, représentant une association dans le domaine du handicap (Ultra-t-tra),
- Monsieur Enzo Augusto TOURAINNE, représentant une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion (Seconde Pousse / AMS Environnement),
- Madame Anne JOAN (Maison de Santé Pluriprofessionnelle),
- Madame Amandine MAGLIO, représentant l'association école et parents.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- Valide la composition des membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Cannat.

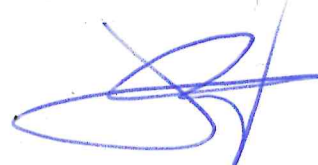
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat-Cannat les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Monique GUILLET



Le Président
Joël LEVI-VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de
légalité le : 23 AVR. 2026
Publié sur le site internet municipal le : 24 AVR. 2026